MÉTIERS DE LA SÉCURITE - ADMISSION EN 2de PRO | 15

OBJECTIF

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de la sécurité publique (police, sapeur-pompier…), de la sécurité civile (protection civile …) et de la sécurité privée.

PUBLIC CONCERNE

Exclusivement les élèves de 3e domiciliés dans l'académie de Créteil disposant de bonnes conditions physiques et en mesure de répondre aux exigences de la formation.
Pour une demande d'entrée en 1re pro, prendre contact avec le ou les établissements d'accueil.

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

cf. calendrier fiche 15-1

Constitution et transmission du dossier de candidature à l'établissement d'accueil

- Joindre **obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
- Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.

⚠ Délai d'obtention du casier judiciaire : si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre **le récépissé de la demande faite sur internet.** L'extrait du casier judiciaire est à fournir au plus tard le jour des tests.

À partir du 10 mai

À réception des avis

- Confirmation des choix dans le cadre du Service en Ligne Affectation (SLA) pour les élèves déclarés admis ou inscrits en liste complémentaire.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

cf. calendrier fiche 15-1

Information et constitution du dossier de candidature

- Dossier à compléter pour les candidats intégrant obligatoirement l'avis motivé du chef d'établissement.
- Communication des dates des réunions d'information organisées par les établissements d'accueil.
  - **La présence à cette journée constitue une étape importante du parcours de candidature.**

Dès le 28 mai

Vérification dans Affelnet-Lycée après réception des avis

- Élèves **admis** : **saisie du vœu en rang 1** pour entériner l'admission en accord avec les représentants légaux.
- Élèves **inscrits en liste complémentaire** : saisie du vœu de 2de pro métiers de la sécurité et de vœux de précaution sur d'autres spécialités.
- Élèves **non admis** : reprise du dialogue avec les représentants légaux pour que d'autres vœux soient formulés.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

cf. calendrier fiche 15-1

Réunion d'information

- Organisation d'une réunion d'information concernant les exigences et les spécificités de cette formation.

Modalités d'organisation des entretiens

- Prérecrutement : entretiens suivi de tests sportifs, donnant lieu à un avis motivé sur le dossier de l'élève.

À partir du 22 avril

Transmission des avis aux établissements d'origine

- Justifier obligatoirement les avis « refusé ». Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation.

17 mai dernier délai

Transmission des avis au SAIO *(cf. tableau Excel – onglet 2de – onglet 1re)*

- Envoi de la liste des candidats avec les avis formulés à l'issue du prérecrutement, pour information.

Du 29 mai au 14 juin (14h)

Décisions dans Affelnet-Lycée *(cf. tutoriel : module « travail en commission »)*

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu en métiers de la sécurité. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **la candidature de l'élève ne pourra pas être validée dans Affelnet-Lycée.**

RESULTAT

La notification d'affectation est transmise lors du résultat du tour principal Affelnet-Lycée.